LETTRE
DE LA SOCIÉTÉ
DES
GARDES-NATIONAUX
DES DÉPARTEMENS DE FRANCE,

A celle des Amis de la Constitution, Séante aux Jacobins, *A PARIS*.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

TANT que la calomnie a attaqué notre Société dans des feuilles vénales & fugitives, nous nous sommes enveloppés de notre innocence: aujourdh'ui qu'elle nous poursuit jusque dans le sein de votre respectable Assemblée, il ne nous est pas permis de lui opposer la même indifférence & le même mépris.

Ce n'eſt pas ſans un mouvement d'horreur que nous avons appris qu'à votre dernière Séance, l'on nous a prêté l'effroyable projet de renverſer l'ouvrage impériſſable de la Conſtitution françaiſe, d'ourdir dans nos Séances des trames criminelles contre les Repréſentans de la Nation, d'entretenir avec nos Frères-d'armes des Départemens, des relations ſuſpectes, en un mot, de vouloir faire arborer à la fois, dans tous les points de l'Empire, les bannières de la révolte & de la ſédition.

Nous forcerons notre indignation à ne voir dans un tel récit que l'indiſcrétion du zèle & l'égarement du patriotiſme : mais ſi l'abſurdité & la déraiſon d'un tel projet, en rend le preſtige moins dangereux dans une Aſſemblée où les plus grandes lumières s'allient au culte de la Liberté, qu'il ſoit permis du moins à ſes plus zélés défenſeurs de verſer leur plaintes & leurs vrais ſentimens dans le ſein d'une ſociété qui s'honore du titre reſpectable de *Société des Amis de la Conſtitution*.

Votre Société, Monſieur le Préſident, eſt la métropole de toutes celles que le zèle du patriotiſme & l'attachement à la Révolution a fait ſe former dans toutes les parties de l'Empire. A ce titre nous lui devons l'hommage de nos principes, & nos ennemis ont ſervi notre vœu en nous faiſant un



befoin de les articuler folemnellement devant vous.

Le feul inftinct de la bienveillance & de la fraternité, développé dans les fêtes touchantes de la Fédération, avoit commencé par rapprocher nos cœurs & confondre nos fentimens ; il finit par nous réunir en famille, & préfida à l'inauguration de notre Société.

Lors des honneurs funèbres rendus par la Garde Nationale de Paris à nos braves Frères - d'armes morts à Nancy, nous fûmes appellés à mêler nos larmes fur la tombe de ces Héros - Citoyens. Nous y refferrâmes des nœuds que le premier goût de nous voir avoit formés. Nous nous raffemblâmes à cette époque pour nous entretenir de leur dévouement héroïque, pour établir entre nous, à leur exemple, une fainte émulation de patriotifme. Bientôt nos Séances eurent pour objet l'organifation prochaine des Gardes - Nationales. Bornés à ce feul point de notre inftitution primitive par le réglement de notre Société, nous ne nous en fommes pas écartés un feul inftant.

Les diverfes agitations furvenues depuis dans la Capitale, nous ont fait defirer de partager les périls de nos Frères - d'armes de Paris. Nos vœux

ſe ſont naturellement portés vers la garde des objets les plus chers aux Français, L'ASSEMBLÉE NATIONALE & LE ROI. Unis comme nous l'étions en ſociété, il nous étoit permis de ſouhaiter de n'être point ſéparés dans ce ſervice, de marcher de front ſur les traces de la Garde-Nationale-Pariſienne, dont notre plus chère ambition eſt d'être les Amis & les Emules en patriotiſme. Déjà il ne manque plus à l'accompliſſement de nos deſirs, que ce qui doit y mettre le dernier ſceau & en être la récompenſe; la garde auprès de L'ASSEMBLÉE, que nous ſollicitons avec inſtance & depuis long-temps.

Il reſtoit un dernier trait qu'il a été facile à la calomnie d'envenimer de ſon poiſon; c'eſt notre correſpondance avec les Gardes-Nationales des Départemens. On vous l'a repréſentée ſous l'aſpect le plus alarmant; mais, Monſieur, flattés d'avoir reçu de la plupart d'entr'elles leurs vues ſur l'organiſation prochaine des Gardes-Nationales, chargés de l'honorable miſſion d'en être les organes auprès de L'ASSEMBLÉE, pouvions-nous refuſer à la confiance qu'ils nous ont témoignée, de les conſulter ſur nos vœux particuliers, de leur tranſmettre nos eſpérances? ne devions-nous pas ſur-tout nous montrer dignes de leur eſtime, en confondant la

calomnie par la publication de notre Réglement & la profession ouverte de nos principes. C'eſt à cette pureté d'intention, c'eſt à cette régularité de ſentimens que s'eſt rapporté uniquement notre projet d'adopter un Journal qui ſervira de véhicule public à nos Correſpondances, & mettra en lumière la droiture des motifs qui nous animent.

Telle eſt, Monſieur LE PRÉSIDENT, la fin de notre Inſtitution; tel eſt l'énoncé de nos opérations, tel eſt en un mot le but que ſe propoſera toujours notre Société.

Que nos détracteurs cherchent donc loin de nous ces monſtrueuſes trames ourdies contre la Conſtitution, que nos efforts réunis à ceux des Gardes-Nationales du Royaume ſauront bien prévenir & déconcerter : qu'ils apprennent que ſi nous ſommes jamais eſclaves, ce ne ſera que de la foi de nos ſermens; qu'ils ſachent que les Soldats de la Loi n'ont pas encore appris à s'en ſéparer & à la trahir; qu'ils ne renonceront pas lâchement à l'héritage de gloire que leur ont tranſmis *LES HÉROS DE NANCY.*

Après cet Expoſé authentique de nos diſpoſitions, la reſpectable Société que vous préſidez, Monſieur, ne nous laiſſera pas le regret d'avoir

perdu ſon eſtime. C'eſt avec le vœu très-exprès de l'obtenir que nous lui tranſmettons l'hommage de nos reſpects & celui de notre parfaite correſpondance à ſon attachement à la révolution.

Nous ſommes avec la plus intime fraternité,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vos très-humbles, *&c.*

{ *SHAWEMBOURG, Préſident.*
{ *SÉGUIER, Sécrétaire.*

PARIS, le premier Décembre 1790.

Nota. Cette Lettre a été lue aux Jacobins. Cette Société a répondu que les Amis de la Conſtitution ne pouvoient, d'une part, reconnoître un caractère de repréſentation à une Société de Gardes-Nationales; de l'autre, qu'il eſt contraire a tous les principes qu'une Société armée ſoit délibérante. La Société ſe doit à elle-même d'obſerver qu'elle ne s'eſt jamais arrogée ce caractère de repréſentation, non plus qu'elle ne s'eſt établie Aſſemblée

délibérante. Elle maintient que le ſeul objet qu'elle ſe ſoit permis de diſcuter, c'eſt l'organiſation des Gardes-Nationales, particularité qu'on n'eût pas dû lui imputer à crime, quand la Conſtitution accorde à tous les Citoyens de ſe réunir en aſſemblées pour rédiger des Adreſſes, *&c.* La Société, en accordant cette obſervation à l'urgence des circonſtances, prend ici l'engagement ſolemnel de détruire inceſſamment toutes les inculpations qu'on lui adreſſe, & déclare que rien ne la détachera des ſentimens qu'elle a énoncés dans la Lettre ci-deſſus.